

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 5 »

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 19 MAI

Dépêche de M. Casimir-Perier

A M. DE BÉHAINE

(Lue à la Chambre des Députés)

Paris, le 7 mars 1894.

Monsieur l'ambassadeur,

Le débat qui s'est engagé le 3 de ce mois à la Chambre des députés, au sujet d'une question posée par M. Cochon sur un arrêté du maire de Saint-Denis, n'a pas échappé à votre attention. Il vous suffira de lire le Journal officiel pour vous pénétrer de la pensée du Gouvernement. Toutefois, en présence des efforts qui sont faits pour déontariser le sens et la portée des déclarations du ministre, il me paraît utile de les préciser et de vous mettre à même d'affirmer que le respect du clergé pour les droits de l'Etat et sa soumission à toutes les lois sont les conditions essentielles d'une politique de tolérance et d'apaisement.

Si, à tous les degrés de la hiérarchie, le clergé le comprend, il trouvera l'Etat disposé à s'opposer aux mesures que pourrait inspirer l'injustice ou la passion.

Si notre langage était au contraire interprété comme un abandon des droits de la société laïque, comme une promesse sans condition, le clergé s'apercevrait bien vite qu'il ne trouvera pas, pour arrêter ses empiétements, de gouvernement plus ferme et plus résolu que celui qui respecte l'Eglise dans le domaine de la conscience.

Je suis assuré que ce langage sera compris à Rome, et que le Saint-Père y verra notre volonté de fortifier en France auprès des prélats les plus ardents et les moins disciplinés, les conseils de sagesse qu'ils reçoivent du Vatican.

Dans la question de la comptabilité des fabriques, nous nous inspirerons de ces mêmes principes. Quand les quelques évêques, qui ont publiquement protesté contre la loi ou cherché moins ostensiblement à en troubler l'application, auront cessé leur résistance et permettront aux faits eux-mêmes, en dehors de toute passion et de toute prévention, d'éclairer l'opinion publique, nous verrons s'il est des difficultés, des complications ou des exigences fiscales qui méritent l'examen.

Ce n'est plus l'heure de rechercher si l'élaboration du règlement aurait pu être entourée de plus de garanties; les démonstrations peu convenables de certains prélats et l'agitation qu'un parti politique veut entretenir sur cette question, nous mettent dans l'obligation d'exiger le silence et la soumission, avant de décider s'il est nécessaire ou légitime de retoucher des points de détail.

Nous promettons notre respect et notre protection à l'Eglise respectueuse des prérogatives du pouvoir laïque; nous la convions à une œuvre de tolérance et de pacification. Si le clergé catholique rend cet apaisement possible, la France y puisera des forces nouvelles.

S'il croyait ou affectait de croire nos déclarations inspirées par d'autres sentiments

que le respect de la pensée et l'amour de la liberté, il ne tarderait pas à être dé trompé et il aurait à se convaincre que le premier devoir d'un gouvernement soucieux de maintenir et de fortifier l'autorité, c'est d'exiger des serviteurs de l'Eglise, comme de tous les autres citoyens, l'observation des lois.

CASIMIR-PERIER.

Nous reproduisons cette importante dépêche simplement à titre de document historique.

A nos lecteurs de l'apprécier et de la juger.

Le conflit de Bangkok

Dame, c'est un peu loin, Bangkok. Les géographes autorisés placent cette ville ou ce port dans le royaume de Siam; et, comme dit le proverbe, « a beau mentir qui vient de loin ». Et puis, les dépêches de nos agents imitent souvent, pour la transmission, la prudente célérité de la tortue; on ajoute même que, parfois, et au gré des transmetteurs, elles ne disent pas toute la vérité, rien que la vérité; qu'on les modifie, qu'on les tronque pour les besoins de la cause. Enfin, nous serons à même bientôt, du moins on l'espère, de juger l'incident avec connaissance de cause. Pour le présent, voici l'histoire réduite à sa plus simple expression.

Suivant de récentes nouvelles, une rixe s'est produite à Bangkok entre plusieurs matelots appartenant à l'équipage de notre stationnaire la Vipère et la foule siamoise qui, en la circonstance, dément péremptoirement la réputation de fraternité tant générale que privée que lui attribuent, à la fois, la légende et la médecine. Nos compatriotes ont été brusquement assaillis à coups de gourdins et de couteaux, sans que rien dans leur attitude ait provoqué de pareils actes de violence. Trois d'entre eux sont grièvement blessés. La police indigène qui assistait à la scène laissait faire. La responsabilité encourue par la cour de Siam est donc indéniable.

C'est à ors, ou jamais, pour notre gouvernement le cas de négocier avec les Anglais et de leur céder quelque partie des territoires qu'ils ne nous ont pas encore enlevés. On sait, en effet, que chaque fois que, sur un point quelconque de l'Asie ou de l'Afrique, nos nationaux sont molestés; chaque fois qu'il y a quelque part un Français dépouillé ou assassiné, au lieu de tirer immédiatement vengeance du voleur ou du meurtrier, nous commençons par demander aux Anglais la permission de nous émouvoir et la négociation aboutit toujours à leur céder une forte bande de pays.

Evidemment, à des esprits prévenus comme le nôtre, cette politique semblera « faiblarde » et, peut-être, d'un patriotisme douteux. Il faut reconnaître, toutefois, à l'excuse de ceux qui sont censés diriger nos affaires extérieures, qu'il ne leur est pas facile d'en pratiquer une autre, du moment où nous sommes incapables de mettre sur l'eau, en temps utile, trois petits bateaux en état d'appuyer nos réclamations. Rappelez-vous. Le jour même où parvenait à Paris la nouvelle du guet-apens de King-Kien (plus que jamais dans l'Etat de Siam), tous les journaux annoncèrent que le gouvernement avait aussitôt expédié à l'amiral

Humann, commandant notre division navale d'Indo-Chine à Saïgon, l'ordre de se porter avec toutes ses forces à Bangkok. L'ordre était bien parti, en effet, mais les bateaux de l'amiral étaient, comme toujours, incapables d'effectuer une traversée de quelques jours. C'est à peine si, en deux mois, il put mettre en état de naviguer deux petits, tout petits navires qui arrivèrent longtemps après l'immixtion très intéressée des Anglais. Encore faut-il noter qu'ils avaient trouvé, en arrivant devant Bangkok, des ordres de Paris leur interdisant toute opération militaire. Pendant qu'on rebouchait les chaudières trouées de nos croiseurs, le gouvernement, pour prendre position, échangeait des notes avec lord Roseberry qui le roulait si bien qu'avant d'être prêts pour l'action nous avions perdu le droit d'agir. M. Casimir-Perier a manifesté, paraît-il, quelques vellétés de changer cette politique-là. Nous allons juger ses aptitudes et voir comment il s'y prendra vis-à-vis des Bangkokeurs.

P. S. Nous venons de lire la dépêche expédiée par notre résident au ministère des affaires étrangères et annonçant la réparation de l'offense.

Les « frères-assommeurs » siamois sont condamnés à de fortes amendes.

Le chifre, s. v. p.?

Trente sous par tête cassée?

O Bangk...istes!

INFORMATIONS

Le roi de Suède à Paris

Le roi Oscar II de Suède est arrivé avant-hier incognito à Paris. Il a rendu hier, dans l'après-midi, une visite à M. le Président de la République.

Rejet de la taxe d'habitation

La sous-commission du budget qui s'occupe des contributions directes s'est prononcée hier contre le projet Burdeau.

Elle a été d'avis que l'habitation ne constitue pas un signe certain du revenu et que la taxe d'habitation aurait des conséquences peu équitables.

Elle a donc rejeté le système, sous réserve cependant d'une nouvelle audition du directeur des contributions directes, qui aura lieu aujourd'hui.

Un nouveau chabanais à l'horizon

Un certain nombre de membres de l'extrême gauche se sont réunis sur l'initiative de M. Camille Pelletan et ont décidé qu'il y avait lieu de rouvrir, par la voie d'une nouvelle et prochaine interpellation, un débat sur la politique religieuse du cabinet.

L'extrême gauche demandera à la gauche radicale et au groupe socialiste de s'associer à elle pour ce débat.

La question des pièces divisionnaires italiennes

Le premier envoi, en deux voyages, des monnaies italiennes à Rome vient d'être opéré par la succursale de la Banque de France, à Rome; il s'est élevé à cinq millions en pièces de 20 et de 50 centimes, 1 fr. et 2 fr.

A cet effet, on a mis dans des sacs distincts, par stocks de dix mille francs, des pièces de même coupure.

On a expédié d'abord deux millions quatre

cent mille francs, représentant une charge de 12,500 kilos qui a été transportée pendant la nuit en gare sur deux charrettes, escortées par six agents de la Banque de France, armés.

Trois wagons ont été utilisés, les fourgons de marchandises ne devant pas recevoir plus de 5,000 kilos chacun. Toute la surface du plancher était occupée par les rangées de sacs; on n'a pas eu à les empiler.

Le Paris-Lyon-Méditerranée a prélevé un droit de 2,000 francs. A chaque arrêt, le conducteur en chef du train est descendu pour s'assurer que les plombs, à l'estampille de la Compagnie, étaient intacts. Arrivé à la frontière, il a remis ses colis aux employés des chemins de fer italiens et s'est fait délivrer une quittance.

Le deuxième voyage ne correspondait qu'à l'expédition de 300,000 francs, pesant 2,500 kilos. Une voiture, escortée de trois agents de la Banque, a suffi pour le transport à la gare. Il n'a fallu qu'un fourgon. Un tiers du plancher était à peine occupé par les sacs.

Nota. — A l'heure actuelle, 20,600,000 fr. de monnaies italiennes ont déjà été retirés de la circulation.

Le Congrès des mineurs à Berlin

Séance du 17 mai. — M. Calvignac présente un amendement étendant la journée de huit heures aux ouvriers de la surface des mines.

M. Lamendin appuie la proposition Calvignac, qui réunit 492,300 voix, contre 420,000, les abstentions représentant 445,000 voix.

Les délégués anglais ont fait des efforts désespérés pour empêcher le vote de la proposition Calvignac. Le bureau n'a donné les résultats du scrutin que sur l'insistance des Français et des Belges.

Le congrès adopte ensuite la proposition Callwaert établissant la responsabilité des patrons en cas d'accidents dans les mines, par 56 voix contre 41. Les Anglais votent contre ou s'abstiennent, parce qu'ils trouvent la rédaction trop vague.

En revanche, une proposition d'interdire absolument le travail des femmes et des enfants est adoptée à l'unanimité.

Arrestations politiques à Belgrade

Plusieurs chefs du parti radical ont été arrêtés et l'on a fait des perquisitions domiciliaires notamment dans les bureaux du principal organe radical, l'Odjek. Il paraît qu'il s'agit d'une conjuration antidynastique en faveur des Karageorgevitch.

Arrestation de soi-disant officiers français à Mayence

Deux Français, dont l'un, portant un costume de vélocipédiste, se dit ingénieur, et l'autre, caporal du génie, et qui, munis d'un appareil d'amateur, auraient photographié la forteresse de Castel et la Gustavsburg, ont été arrêtés, soumis à un interrogatoire militaire et mis à la disposition du parquet.

Les suicides dans les écoles allemandes

Un rapport vient d'être fait sur les 289 suicides qui ont été commis dans les écoles allemandes pendant les dernières années. Les garçons qui se sont tués sont au nombre de 240, les filles de 49.

La cause la plus fréquente est la peur des punitions dans les écoles élémentaires, et la crainte d'échec aux examens dans les écoles supérieures.

#### La grève des cochers à Londres

Près de 9,000 nouveaux adhérents sont venus s'inscrire avant-hier à l'Union des cochers de fiacre.

Les propriétaires associés ont décidé de résister aux prétentions des grévistes.

#### Quarante villes détruites en Amérique

Il se confirme que le tremblement de terre au Venezuela a causé des ravages inouïs.

Il ne reste plus trace de la ville de Lagunillas, sur l'ancien emplacement de laquelle un lac s'est formé.

Une quarantaine de villes ont été détruites, y compris Mérida.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 19 Mai  
Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 35, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Nier soir, à 5 h.		au-dessus 14°	
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 13°	
Midi,	750 m/m	au-dessus 15°	
Hausse,	2 m/m		
Baisse,	1 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus 9°	

### Le Canal latéral à la Loire DE NANTES A ORLÉANS

Le journal le Temps, dans son numéro du 6 mai, en parlant de la conférence de M. Frémy, a mis ses lecteurs au courant du mouvement d'opinion qui se produit pour obtenir la Loire navigable de Nantes à Orléans.

Il en apprécie toute l'utilité, et le but que poursuit la Société de propagande est présenté à son véritable point de vue. Ce but, c'est d'obtenir l'aménagement de la Loire par les moyens les plus rationnels et les moins coûteux, et de rétablir ainsi les transports par eau d'Orléans à Nantes.

Nos populations des bords de la Loire ne sauraient qu'être très reconnaissantes de l'appui que le grand organe parisien apporte à leur cause.

L'article dont nous parlons se termine par le paragraphe suivant :

« Si cet énorme travail est entrepris, il mérite d'avoir place après le Canal des Deux-Mers et celui qui doit rendre Paris port de mer. »

L'œuvre que les riverains de notre fleuve appellent de tous leurs vœux ne saurait être, en aucune sorte, mise en comparaison avec ces deux gigantesques projets.

Il s'agit, en effet, d'ouvrir à la batellerie une voie navigable sûre et permanente, et pour cela, il suffit que la Loire présente, au grand maximum, un tirant d'eau de 2 mètres.

C'est un travail n'offrant aucune difficulté ni aucun des gros problèmes techniques que soulèvent, dans leur exécution, les deux autres entreprises.

Il n'est pas nécessaire d'y consacrer des sommes qui pourront approcher du milliard. Les évaluations les plus élevées ne parlent que de 100 millions. Certaines combinaisons se contenteraient de 70 et même de 45 millions.

Les pouvoirs publics ont compris que la Loire, navigable d'Orléans à Nantes, était un élément indispensable aux opérations commerciales et industrielles de la région de l'Ouest et du pays entier. Aussi la loi du 5 août 1879, la loi du plan Freycinet a-t-elle compris, parmi les voies principales, celles qui font partie du réseau national et dont l'Etat se réserve la construction : le travail d'un canal latéral à la Loire.

Sa création était à ce point décidée que, dans le rapport à l'appui du projet de loi, les sommes qui lui étaient allouées sur le milliard emprunté auraient permis de le terminer en trois années.

Les intéressés n'auraient eu à ce moment qu'à élever leur voix et la faire entendre avec assez d'insistance pour que satisfaction leur soit donnée.

Au point de vue de la priorité, une voie navigable de Nantes à Orléans laisse donc derrière elle Paris port de mer, comme le canal des deux mers.

Les populations de l'Ouest, à l'heure qu'il est, ne font que rappeler aux pouvoirs publics et aux corps élus l'engagement pris envers elles et dont la non exécution est un véritable déni de justice.

Les lignes ci-dessus sont extraites de l'Espérance du Peuple. Le Journal d'Indre-et-Loire, qui les a reproduites, ajoute :

« Nous partageons entièrement l'avis de notre confrère nantais, et nous n'ajouterons que deux mots à ces justes observations.

« Si, en 1879, les populations intéressées à la question de la navigabilité de la Loire ont perdu l'occasion d'obtenir satisfaction, qu'elle ne néglige rien à l'heure actuelle pour arriver à la solution d'un projet qui a pour elles une importance capitale.

« Quant à nous, nous ne laisserons passer aucune occasion d'insister pour que les pouvoirs publics consentent enfin à s'occuper de notre beau fleuve si délaissé, si inutile même à l'heure actuelle, et qui cependant pourrait rendre de si grands services à ses riverains. »

Comme suite à la relation du 6 mai dernier sur la navigabilité de la Loire, reproduite par nous, le Temps publie l'extrait suivant du

procès-verbal de la séance du Conseil général de Maine-et-Loire, en date du 3 avril 1894 :

« La 4<sup>e</sup> commission propose à l'approbation du Conseil général les résolutions et vœux suivants :

« Qu'en ce qui concerne la Loire, M. les ingénieurs du service commencent immédiatement des études et des travaux en vue de rendre la Loire navigable, tout au moins dans sa troisième section ;

« Que le service des rivières et voies navigables soit centralisé entre les mains d'un certain nombre d'ingénieurs qui en seront spécialement chargés et que le département de Maine-et-Loire, traversé par la Loire, un des plus grands fleuves de France, et par la Maine que forme l'ensemble de trois rivières importantes, soit la résidence d'un ingénieur en chef de la navigation ;

« Les soussignés proposent en outre de nommer une commission pour suivre cette importante question et vous soumettre telles résolutions qui deviendront nécessaires ; de prier M. les députés et sénateurs de vouloir bien faire, dès la rentrée des Chambres, auprès de M. le ministre des travaux publics, une démarche en vue d'obtenir les crédits indispensables à la réalisation des vœux ci-dessus ; enfin, de communiquer ces vœux et ces résolutions aux conseils généraux de la Loire-Inférieure, de la Sarthe et de la Mayenne pour que ces assemblées se joignent à nous dans un commun effort et que leurs commissions, s'unissant à la nôtre, constituent une commission interdépartementale, dont l'autorité sera plus grande que chaque commission restant isolée.

Signé : Frémy, Bichon, Haran, vicomte de Rochebouët, Grignon, de Terves, Boutton, de Genevraye, Bodinier, Pottier, Leroy, de Soland, Dr Michalowicz, Arnous-Rivière, vicomte de la Bourdonnaye, Richou, vicomte de Cumont, comte de Blois, Guibourd.

« Relativement à la Loire, on ne peut qu'insister également en vue d'obtenir l'augmentation du crédit d'entretien, lequel va décroissant d'année en année et qui, pour 1893, n'a été que de 64,000 fr., chiffre absolument insuffisant.

« Les promoteurs du vœu insistent notamment sur la nécessité et l'urgence de faire des études dans le but de faire effectuer les travaux indispensables pour rendre la Loire navigable.

« Votre quatrième commission estime qu'il convient de se préoccuper de la situation et de rechercher les moyens de l'améliorer.

« Elle vous propose, en conséquence, de prier M. le Préfet de vouloir bien inviter le service de la Loire à faire les études demandées ; ces études seraient présentées au Conseil général lors de la session d'août. »

De son côté, la société d'initiative et de pro-

pagande dont nous avons parlé préconise la réalisation du programme du plan Freycinet de 1879, qui classe le canal latéral à la Loire au nombre des voies navigables dont l'Etat se réserve la construction avec le concours des départements et des municipalités. Mais quel que soit le projet choisi par l'administration compétente, l'exécution d'une voie navigable entre Nantes et Orléans comblera les vœux formulés jusqu'à ce jour par les populations des villes industrielles et commerciales situées sur le bord de la Loire. — FRÉDÉRIC MAURIN.

### MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur se fera entendre, dans le Square, demain dimanche, 20 mai, à 8 heures 1/4 du soir.

#### Programme

1. Saint-Maur, allegro..... BOUIN.
  2. Marche aux flambeaux..... MEYERBERG.
  3. Arc-en-Ciel, valse..... FOARE.
  4. Hamlet, fantaisie..... A. THOMAS.
  5. Canary, polka pour petite flûte..... BOISSON.
- Le Chef de Musique, V. MEYER.

SQUARE DU THÉÂTRE

### HARMONIE SAUMUROISE

Concert du MERCREDI 23 mai 1894, à 8 heures 1/2

1. Le Mail, allegro.....
  2. Le Droit du Seigneur, ouverture..... WEDDINGEN.
  3. Les Courriers, polka..... LAUNAY.
  4. Le Lac des Fées, ouverture..... AUBER.
  5. Condé, allegro..... WETTGE.
- Le Chef de musique, GOUBEVAULT.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

### AVIS

Les séances pratiques de l'Ecole subdivisionnaire d'instruction instituée au 66<sup>e</sup> régiment d'infanterie par application des dispositions du règlement ministériel du 23 mars 1894, ont commencé le dimanche 6 mai et auront lieu tous les dimanches (le 13 mai excepté) jusqu'au 1<sup>er</sup> août prochain.

MM. les Officiers de réserve et de l'armée territoriale, résidant dans la subdivision de Tours, qui ont l'intention de suivre ces exercices, sont priés de se rendre chaque dimanche, à 7 heures du matin, à la caserne Baraguey-d'Hilliers, à Tours.

Angers, le 17 mai 1894.

Le Préfet, HERMANN LIGIER.

### Tribunal correctionnel de Saumur

LE PROCÈS MABILEAU ET C<sup>e</sup>

Le jugement a été rendu hier. A l'audience du 11 mai, le ministère public avait requis l'application de la loi.

M. Mabileau est condamné :

Pour l'affaire Gersan, à quatre amendes de 50 fr. chacune, à huit amendes de 40 fr.,

## LES COUTEAUX D'OR

PAR PAUL FÉVAL

— Eh bien ! monsieur Leslie, continua-t-elle, le général vient de m'entretenir à votre sujet, vous avez là un très chaud protecteur. Bien certainement, avec votre intelligence et l'acquit que vous avez rapporté de vos voyages, vous trouverez un bon emploi à Paris... Henri, je vous présente M. Georges Leslie, en vous le recommandant tout particulièrement.

Le vicomte répondit :

— Je suis eucharé de faire la connaissance de M. Georges Leslie.

La marquise les quitta pour rejoindre son monde dans la serre.

Henri et Georges restèrent en face l'un de l'autre. Henri parla le premier :

— Vous deviez vous attendre à me voir me rapprocher de vous, dit-il avec une certaine hésitation et comme s'il eût cherché ses paroles.

— Je m'y attendais en effet, répliqua Georges.

Henri tendit sa main, que Georges prit sans difficulté.

— N'avez-vous rien à me dire ? continua le vicomte, après un silence où son regard avait interrogé vainement.

— Rien, fit Georges.

Il ajouta pourtant :

— Quand j'ai à causer, il faut que je sois à l'aise.

Le vicomte lui serra la main et dit :

— Je vous comprends, nous sortirons ensemble.

— Non, répartit Georges, je ne peux pas sortir avec vous.

Henri lui jeta un regard surpris et soupçonneux.

— Refusez-vous aussi de monter dans ma voiture ? demanda-t-il.

— J'aime à marcher par ces temps froids, répondit Leslie. Comment appelez-vous ce pont qui est ici près devant les Tuileries ?

— Le Pont-Royal.

Georges consulta sa montre.

— Dans une demi-heure, dit-il, je vous attendrai sur le Pont-Royal, si vous voulez.

— Soit, répartit le vicomte, dans une demi-heure. Ils se séparèrent. Georges serra la main

du vieux général, qui lui demanda :

— Etes-vous content ?

— Dans une heure nous saurons cela, répondit Georges.

Georges gagna le vestiaire, s'enveloppa dans son manteau et sortit.

Sur le quai d'Orsay, l'homme que nous avons vu accroupi dans l'enfoncement d'une petite porte sous le mur du jardin de l'hôtel de Boistrudan, était encore à la même place. Il avait la tête entre ses deux mains et restait complètement immobile.

Le poste de la rue Bellechasse était tout près de là, et plusieurs rondes avaient passé sur le quai. Personne n'avait aperçu l'homme dont la couverture grise se confondait avec les tons gris du vieux mur.

Par le froid qu'il faisait, on eût pu croire que le pauvre diable était engourdi et gelé dans sa niche.

Quelques minutes après que Georges Leslie eut quitté le salon de la marquise, un pas rapide se fit entendre dans la neige, du côté de la rue de Bellechasse. Un homme, drapé dans un manteau, tourna l'angle du corps de garde et s'engagea sur le quai, remontant vers la place de la Concorde.

L'individu accroupi sous la porte du jardin de Boistrudan n'était ni engourdi ni gelé, car il fit un mouvement de tête au bruit étouffé du pas sur la neige.

Il écarta un peu la couverture qui retombait sur son oreille, et se prit à écouter attentivement.

L'homme au manteau allait passer près de lui sans le voir, quand un son rauque et guttural sortit de sa poitrine.

L'homme au manteau s'arrêta court.

— Tu es là ? dit-il, viens avec moi, il est temps.

L'autre se dressa aussitôt comme un ressort. C'était un gaillard de grande taille, droit comme un I. Sa couverture flottait autour de lui jusqu'à terre.

Quand il marcha, on n'entendit aucun bruit. L'homme au manteau et lui se dirigèrent vers la rue de Bellechasse. Quand ils passèrent devant la sentinelle du corps de garde, celle-ci s'arrêta pour contempler notre pauvre diable.

— Te voilà levé de bonne heure, Bédouin ! dit le soldat entre ses dents.

On ne lui répondit pas ; mais à ce moment un souffle de vent saisissant la couverture au coude de la rue, la fit onduler en arrière.

(A suivre)

avec confiscation de 15 litres d'alcool saisi;  
**Affaire Renard**: mêmes amendes et confiscation de 166 litres d'alcool;  
**Affaire Charrier**: huit amendes de 50 fr., seize de 10 fr. et confiscation de 389 litres d'alcool;  
**Affaire Buron**: une amende de 50 fr., deux de 10 fr. et confiscation d'un litre d'absinthe.

#### Nominations

Ont été nommés suppléants de juge de paix:  
 De Beaufort, M. Normand (Jean-Régis), ancien greffier, en remplacement de M. Meffray, démissionnaire.  
 Le Longué, M. David (Pierre-Honoré), adjoint au maire, en remplacement de M. Guérin, qui a été nommé juge de paix.  
 De Thouarcé, M. Le Bailly (Hippolyte-Louis-François), en remplacement de M. Papin, démissionnaire.

#### Obsèques de M. le Curé de Longué

Mardi dernier, la ville de Longué faisait au prêtre qui fut pendant 42 ans son curé, M. l'abbé Massonneau, chanoine honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, des obsèques splendides, plus semblables à une escorte triomphale qu'à un cortège funèbre.  
 Plus de soixante prêtres, deux grands vicaires, M<sup>rs</sup> Pessard et M. Baudriller, remplaçant Monseigneur l'évêque en tournée pastorale, nombre de chanoines, de curés de canton, le supérieur du petit Séminaire de Baupréau, toutes les autorités civiles, M. le marquis de Maillé, maire, à leur tête les pompiers, les écoles libres, les cercles, les congrégations, la Société de Secours mutuels, la Société harmonique de Longué; en un mot, toute la population était là.

Trop petite, cette fois, la vaste basilique de N.-D. de la Légion d'honneur de Longué pour contenir la foule qui s'était déversée forcément tout autour, sur la place.

M. l'archiprêtre de Bauge fait la levée du corps au presbytère; le cortège se déroule à travers une partie des rues, puis rentre à l'église où une jeune maîtrise de beaucoup d'avenir exécute une magnifique messe des morts à plusieurs voix; les chants sont coupés par des morceaux de musique instrumentale.

Après le saint sacrifice offert par M. le curé de Beaufort, assisté de M. le curé de Parnay et de M. le curé de Challain-la-Potherie, diacre et sous-diacre, M<sup>gr</sup> Pessard monte en chaire et fait un éloge du pasteur si sympathique et si unanimement regretté qu'il appelle une des gloires du clergé angevin et à juste titre. Retracer sa vie en quelques pages émues, vie toute de dévouement et de charité, faire en passant une allusion aux circonstances dans lesquelles le Pasteur, au moment des inondations de 1856, a si bien gagné, au péril de ses jours, pour sauver son troupeau, cette étoile des braves qu'il portait si bien, parler de son église, de ses écoles, de ses cercles, de son hôpital qu'il a élevés à force d'industries et de quêtes, dire quel vide immense il fait de nos jours dans les rangs du diocèse, voilà en quelques mots les idées développées par le panégyriste.

Après l'absoute donnée par M. Baudriller, le cortège se rendit au cimetière où le maire, M. le marquis de Maillé, adressa à son excellent pasteur, au nom de la ville et en son nom personnel, quelques mots de reconnaissance et d'adieu dans lesquels on ne sait si l'on doit louer davantage l'élevation de la pensée ou la richesse de la forme.

Après lui, un des plus remarquables enfants de Longué, M. le capitaine Lochar, fait du curé Massonneau, en quelques mots bien sentis, un éloge que les habitants de la Vallée n'oublieront pas. Il demande en terminant qu'à l'endroit où il avait exposé en 1836 sa vie pour ses paroissiens, une pierre commémorative soit fixée pour perpétuer le souvenir de celui qui fut le bienfaiteur du pays. X...

#### COMMUNE D'ALLONNES

L'assemblée de mai se tiendra à Allonnes demain dimanche 20 mai.  
 Jeu de l'échelle, jeu du baquet, concert de

la Musique municipale, toutes ces attractions auxquelles le beau temps viendra sans aucun doute apporter son appoint attireront la foule dans cette charmante commune.

#### GENNES

##### Vol d'une corde

S'il s'agissait, seulement, d'une corde de pendu! Mais, pas même cela: une vulgaire corde à lessive! Enfin, résignons-nous.

Judi dernier, la domestique de M. Lévier, receveur d'enregistrement à Gennes, s'étant rendue, pour y étendre du linge, au séchoir qui occupe le fond du jardin, constata la disparition de la corde à lessive. M. Lévier porta plainte à la gendarmerie de Gennes qui ouvrit une enquête sans résultat. Un seul témoin, un voisin, déclare qu'elle avait remarqué, deux jours de suite, l'ouverture de la porte, ordinairement fermée, d'un souterrain menant dans le parc.

La corde soustraite est estimée 3 francs.

#### L'Exposition de 1895 à Angers

La Chambre de Commerce et la Société Industrielle d'Angers ont nommé leurs délégués pour la commission d'organisation de l'Exposition.

La Chambre de Commerce a désigné MM. Max Richard, Blavier, Prieur, Bigeard, Genest et Cormeray.

La Société Industrielle a désigné MM. Blavier, Deperrière, Bordeaux, Bouchard, Daignière et Bouvier.

La Société hippique a choisi pour délégués MM. Baussier, Bessonneau, Beucher, Hédelin, de Rochebouet et de Terves, président de la Société.

De son côté, la Société des Amis des Arts a répondu à l'appel qui lui a été adressé et elle a également nommé ceux de ses membres qui devront faire partie de la commission d'organisation. Ce sont MM. Bolinier, de Romain, Lourde-Laplace, Dubos, Aug. Michel et Paul Rondeau.

#### État-civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 18 mai. — Onésime Macraigne, à l'Hospice.

##### DÉCÈS

Le 18 mai. — Louise Tascher, veuve de Auguste Monquignon, couturière, 76 ans, à l'Hôpital.

#### Théâtre de Saumur

Bureau, 8 h. 1/2. Rideau, 8 h. 1/2  
 Compagnie des Représentations Parisiennes  
 FÉLIX, directeur artistique

SAMEDI 19 Mai 1894

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

### Corignan contre Corignan

Pièce en 3 actes, par MM. Georges ROLLE et Jean GASCOGNE

Avec le concours d'artistes qui ont joué la pièce à Paris  
 ON COMMENCERA PAR :

#### RÉSERVISTE

Pièce en 1 acte, du théâtre des Variétés, par Jean Gascoigne.

#### BULLETIN FINANCIER

18 mai 1894.

Les haussiers ont profité du succès du ministère pour franchir rapidement le cours de 101 fr. sur le 3 0/0 qui depuis quelques jours était leur objectif.

Il y a bien eu au début de la séance des offres sur le 3 0/0, mais elles n'ont en rien arrêté l'essor du terme.

Les places étrangères sont assez fermes.

Le 3 0/0 finit à 101.10, le 3 1/2 est moins emballé à 107.12 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont un peu plus animés aujourd'hui. Le Foncier s'avance à 955. Le Crédit Lyonnais réalise une légère avance à 743.75. Le Comptoir National d'Escompte et la Société Générale sont fermes.

Le Suez est à 2,838.75.

Comme les jours précédents, toujours beaucoup d'animation sur le groupe des fonds étrangers.

L'Italien est en reprise à 78.20.

L'Extérieure est plus faible à 64 3/8 sur la nouvelle que le ministère a acceptée la discussion d'un projet d'impôt sur les rentes. Il ne s'agirait, dit-on, que de la rente intérieure.

Nouvelle hausse du 3 0/0 russe 1891 à 89.20, ce qui représente près de 2 points de hausse en deux jours. Les fonds autrichiens sont très fermes.

En banque, le Rio est lourd à 366.25. L'obligation ottomane nouvelle s'avance à 445.

DE LAVIGERIE,

28, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE AGRICOLE

### Conservation des pommes de terre

Pourquoi ne peut-on pas conserver les pommes de terre au printemps? Parce qu'elles germent au dépens de leurs réserves et ne sont plus mangeables. On a proposé, pour les conserver, de les placer à l'abri de l'oxygène ou de l'air sec, de les noyer dans la tourbe, la chaux, la cendre, etc. Il est inutile de chercher à conserver les légumes, les fruits à l'abri de l'oxygène; dans ce cas, la pomme de terre, comme les fruits, emprunte l'oxygène à sa propre substance, la respiration devient intracellulaire et il y a décomposition. On ne réussit pas mieux en les maintenant dans de l'air sec, parce que le tubercule renferme plus d'eau qu'il ne lui en faut pour entrer en germination; il sera seulement mis à l'abri des moisissures. En le plongeant dans de la tourbe, de la chaux, on retarde la germination, mais elle finit par se produire. Il faudrait pouvoir maintenir la pomme de terre dans un milieu froid, dans des celliers ou des silos très frais; et, encore alors, elle subit une modification curieuse; il se forme, dans la masse, du sucre, du vrai sucre cristallisable, du sucre de canne de même nature que celui de la betterave. Or, des pommes de terre sucrées, tout cordon-bleu les rejette sans hésitation.

M. Schribaux, de l'Institut agronomique, directeur de la station d'essai des semences, 16, rue Claude-Bernard, à Paris, qui a beaucoup étudié la question, a trouvé que le moyen le plus simple de conservation consistait à agir directement sur les tubercules et à détruire radicalement les bourgeons; alors elles se maintiennent bonnes au moins jusqu'au moment où les pommes de terre nouvelles arrivent sur le marché. Quand il s'agit de conserver quelques hectolitres, on enlève les yeux avec la pointe d'un couteau ou à l'aide d'un porte-plume armé d'une plume retournée agissant à la façon d'une gouge. M. Schribaux en a conservé ainsi depuis 1891; seulement, elles sont devenues sucrées. Un ouvrier peut, en une journée, traiter ainsi 2 hectolitres de pommes de terre. Lorsqu'il s'agit de traiter de grandes quantités, il faut accepter le procédé chimique de M. Schribaux que nous avons mentionné il y a deux ans et qui aujourd'hui a fait ses preuves. On plonge les pommes de terre pendant dix à douze heures dans de l'eau renfermant par hectolitre, suivant les variétés, 1 à 2 litres d'acide sulfurique du commerce à 66° Baumé. La solution acide doit être placée dans des récipients en bois, l'acide attaquant le fer, le cuivre, la pierre calcaire. Il faut toujours verser l'acide dans l'eau et non pas l'eau dans l'acide.

L'eau acidulée pénètre à 2 millimètres environ de profondeur au niveau des yeux où la peau est la moins épaisse, tout en respectant le reste du tubercule. A la place de l'œil, il se forme un véritable bouchon de liège. Il va de soi qu'il faut laver les pommes avant le traitement pour les débarrasser de la terre qui les salit. Le degré de concentration de l'eau acidulée varie selon l'espèce de 1 0/0 à 2 0/0. La Richter's Imperator exige par exemple 2 0/0 d'acide. Au reste, toute personne embarrassée à cet égard n'aura qu'à s'adresser directement à la station d'essais de semences en envoyant un échantillon.

On a objecté à l'emploi de cette méthode la manipulation de l'acide sulfurique. On brûlera les gens, on les empoisonnera en acidifiant le tubercule. Mais non. L'eau acidulée à 1 ou 2 0/0 n'est pas corrosive; on pourrait même la boire. Et puis l'acide ne pénètre pas dans la substance comestible de la pomme de terre; l'acide qui a tué les yeux est enlevé avec les épilures. La manipulation nécessaire au traitement de 100 litres de tubercules ne demande pas un quart d'heure.

La zone intertropicale ne produit pas de pommes de terre et ses habitants en font venir d'Europe. Malheureusement, ces pommes de terre importées germent. Sans doute, on éviterait ces inconvénients en se servant de la

méthode de M. Schribaux. Un officier de marine, M. Viard, a emporté à bord de la *Melpomène*, en manœuvre aux environs des Açores en 1890-91, une caisse de pommes de terre traitées. Elles sont revenues intactes alors que les pommes de terre ordinaires, servant de témoins, étaient entièrement vidées par les germes. Cette expérience intéressera les négociants qui font le commerce des pommes de terre avec les colonies. Il faut donc conclure maintenant qu'il est vraiment possible de conserver les pommes de terre.

Rappelons encore qu'il faut bien opérer; autrement on constaterait des insuccès; telle variété, telle concentration de l'eau acidulée. Il est très rare que la méthode ne soit pas efficace. Il s'est produit cependant un cas particulier resté isolé, assez singulier, sur une variété à grand rendement, la *Richter's Imperator*. Une de ces pommes de terre traitée à l'acide avait perdu ses yeux. Alors, ne pouvant bourgeonner extérieurement, elle bourgeonna intérieurement. Le vieux tubercule se transforma en mère Gigogne et en s'ouvrant mit au jour toute une famille de petites pommes de terre.

## Dernières Nouvelles

### Dépêches de Paris

Samedi, 2 h. du soir.

#### La manifestation du 27 mai

Le comité Guesdiste vient d'arrêter le programme de la manifestation du 27 mai. Tous les députés socialistes seront invités à y prendre part.

CONSEIL D'ETAT. — Le conseil d'Etat a décidé que les maires pouvaient, « légalement », interdire les cortèges religieux des enterrements comme constituant des processions.

A Solliès-Pont (Var), une bagarre entre ouvriers est survenue hier. Sept batailleurs de nationalité française sont retenus prisonniers; les autres individus arrêtés ont été relâchés.

BERLIN. — CONGRÈS DES MINEURS. — Le désaccord s'est encore accentué hier. Après un violent échange d'injures, les délégués anglais sont partis dans la soirée. On a résolu de continuer le congrès en leur absence.

3 h. 1/4.

M. Carnot vient de signer un décret conférant au général Coiffé les missions spéciales dévolues au général Ferron.

Le conseil des ministres, en raison du caractère politique qu'on veut attacher aux cérémonies religieuses en l'honneur de Jeanne d'Arc, prescrit aux administrations civiles, judiciaires et militaires de n'y prêter aucun concours. Les fonctionnaires de tout ordre ne pourront assister aux dites cérémonies qu'à titre privé, sans revêtir l'uniforme.

HAVAS.

### Terrible orage à Saint-Symphorien-lès-Tours

Dans la soirée d'hier, vers 9 heures, un terrible orage de grêle s'est abattu sur le faubourg Saint-Symphorien de Tours. On dit — nous n'avons pas de renseignements précis et officiels — que la ligne de Tours au Mans est abîmée sur une espace de deux kilomètres. Les vannes communicant à la Loire n'ayant pu être levées, l'eau montait à une hauteur de 1<sup>m</sup>50 dans les habitations.

La campagne environnante est — paraît-il — hachée par la grêle qui atteignait la grosseur des noix. Les pertes semblent énormes. On n'a pas d'accident de personne à déplorer.

## BOURSE DE PARIS

— 18 Mai 1894 —

Rente française 3 0/0	100 »
— 3 0/0 amortissable	100.30
— 3 1/2 0/0 1894	107 »
Banque de France	4025 »
Comptoir national d'escompte	505 »
Crédit foncier de France	954 »
Est-Algérien (action)	597 »
— (obligation 3 0/0)	427 »
Est (action)	985 »
— (obligation) 3 0/0 nouveau	455 »
Paris-Lyon-Méditerranée (action)	1513.50
— (obligation) 3 0/0	460 »
Midi (action)	1362 »
— (obligation) 3 0/0 nouveau	466 »
Nord (action)	1860 »
— (obligation) 3 0/0 nouveau	464 »
Orléans (action)	1609.50
— (obligation) 3 0/0 nouv. 1884	464 »
Ouest (action)	1124 »
— (obligation) 3 0/0 nouveau	462.50
Ouest algérien (action)	606 »
— (obligation) 3 0/0	425 »
Suez (action)	2837.50
Egypte dette unifiée	102.85

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, 12.

## VENTE

Sur saisie immobilière

EN 3 LOTS, D'UNE

## Maison d'Habitation

Avec Dépendances

## VIGNES et TERRES

Le tout situé commune d'Antoigné, appartenant aux époux THIBAUT-PIET.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le Samedi 16 Juin 1894, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient : Qu'en vertu des grosses en forme exécutoire :

1<sup>o</sup> D'une obligation passée devant Me Hacault, notaire à Montreuil-Bellay, les quatre et cinq mars mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistrée, au profit de M. Louis Clémenceau, ci-après nommé, contre les époux Thibault Piet, également ci-après nommés ;

2<sup>o</sup> D'un jugement contradictoirement rendu entre les parties sus-nommées, le trente novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, également enregistré, déboutant lesdits époux Thibault-Piet de l'opposition par eux formée au commandement à eux notifié à la requête de M. Clémenceau, snivant exploit de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du deux septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, aussi enregistré ;

Et par suite de la saisie pratiquée sur lesdits époux Thibault-Piet, snivant procès-verbal de Me Papin, huissier sus-nommé, en date du vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M. Louis Clémenceau, marchand tailleur et propriétaire, demeurant au Puy-Notre-Dame,

Ayant M<sup>e</sup> LE RAY pour avoué ; En présence ou eux dûment appelés de M. Henri Thibault, cultivateur, et dame Geneviève Piet, son épouse, demeurant ensemble à Antoigné,

Il sera, au jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés.

### PROCÉDURE

En vertu des grosses en forme exécutoire des obligations et jugements sus-énoncés, M. Clémenceau a, par procès-verbal de Me Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, fait procéder sur les époux Thibault-Piet à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés.

Le procès-verbal de saisie sus-énoncé a été dénoncé auxdits époux Thibault snivant exploit du même huissier en date du neuf mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le douze mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 51, numéros 12 et 13.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

La lecture et la publication dudit cahier des charges ont été faites à l'audience du samedi cinq mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

### DESIGNATION

Commune d'Antoigné

#### PREMIER LOT

Une maison, située à Antoigné, route de Mué, comprenant une chambre basse à feu, grenier au-dessus, cellier et cave, cour et jardin, contenant environ dix ares, joignant au couchant la route de Mué, au nord Nadeau Louis, au midi Robert

Mise à prix, trois cents francs, ci. . . 300

#### DEUXIÈME LOT

1. Un morceau de vigne, sis à la Roche-Bellard ou la Grosse-Borne, contenant environ dix-sept ares soixante centiares, joignant au nord M. Deshayes, au levant François Piet, au midi Henri Neau, au couchant le chemin ;

2. Un morceau de vigne rouge, sis au Bas-du-Bignon, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant au nord Constant, au levant M. Servant, au midi Robin, au couchant le chemin ;

3. Un morceau de vigne, sis aux Bouris, contenant environ quatre ares, joignant au nord Froger, au midi et au levant Madame Gantier et au couchant un chemin ;

4. Un morceau de terre, sis aux Barcils, contenant environ treize ares vingt centiares, joignant au levant François Volland, au nord un chemin, au midi un sentier, au couchant M. Pasquier.

5. Un morceau de terre, sis à la Petite-Voie ou le Petit-Aubus, contenant environ huit ares soixante centiares, joignant d'un bout un chemin et d'un côté M. Dazay.

Mise à prix, cent vingt francs, ci. . . 120

#### TROISIÈME LOT

1. Un morceau de terre, sis au Champ-

Guillot, contenant environ six ares soixante centiares, joignant au midi le chemin des Caves, au couchant M. Ecot, au nord Char-ton ;

2. Un morceau de terre, sis à la Casse-Bodel, ou Devant-la-Giraudière, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant au midi un sentier, au couchant Bordier.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci. . . 80

Total des mises à prix, cinq cent francs, ci. . . . . 500

Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 12, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

### Tribunal de commerce de Saumur

#### Union Chouteau-Baudry.

Par jugement du 15 mai 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré les créanciers de la liquidation judiciaire du sieur Chouteau-Baudry, boulanger aux Rosiers, en état d'union.

### Tribunal de commerce de Saumur

#### Liquidation judiciaire

#### V<sup>e</sup> Angelo Bolognesi

Clôture du procès-verbal de vérification des créances.

MM. les créanciers de la liquidation judiciaire de M<sup>e</sup> veuve Angelo Bolognesi, de Beaulieu, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le samedi 26 mai 1894, à 2 heures du soir, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi, les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 303 du Code de commerce, à défaut de comparution et affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les débiteurs connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire ; toutefois, jusqu'à la distribution des deniers inclusivement, ils pourront obtenir leur admission par jugement à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, COLLIN.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### A LOUER DE SUITE

#### I Deux GRANDES MAISONS

Avec servitudes, écuries et beaux jardins, à Saumur, L'une rue du Champ-de-Foire, L'autre route de Rouen.

#### II Et autre Maison

Au Pont Fouchard Sur la route Nationale et l'ancienne route de Doué.

### A VENDRE

#### Une charretée de Luzerne

Chez M. BOUVET-JADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu en l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers, le dimanche 27 mai 1894, à 10 heures du matin,

## Un Fonds de commerce de Boulangerie

Situé aux Rosiers, rue de la Croix, dépendant de la liquidation judiciaire de M. Chouteau.

On vendra, outre la clientèle et l'achalandage, un matériel et différents objets mobiliers, comprenant notamment :

Un comptoir, une vitrine, avec ses étagères, 2 bascules, 22 sacs de provende russe, et 2 sacs de lactéine française, 2 carrioles, 1 pétrin, 1 étouffoir, 1 cheval, etc.

L'adjudicataire entrera en jouissance de suite, à charge d'exécuter le bail de la maison dans laquelle s'exploite le fonds, et dont le prix annuel est de 450 fr.

Mise à prix : 4,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. DOUSSAIN, syndic de faillite, demeurant à Saumur, soit à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

## A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties

1<sup>er</sup> Le Château de la Gaudière, situé à un kilomètre du bourg d'Allonnes, et à onze kilomètres de Saumur, avec ferme de la Basse-Cour, le tout dans un parc de 19 hectares environ, clos de murs ; Vignes, belle futaie et prés ; Le tout contenant 31 hectares.

2<sup>es</sup> Le Domaine de Vray ou de l'Etang de Bellay, comprenant grand étang de vingt hectares environ, moulin, ferme et réserve en bois taillis et sapinières ; Le tout situé communes d'Allonnes et de la Breille (Maine-et-Loire) et contenant environ 135 hectares.

3<sup>es</sup> Petite Closerie, au Rnau, communes de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire) et Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire), contenant environ 9 hectares.

Les deux premiers articles, à 4 kilomètres l'un de l'autre, peuvent faire partie de la même terre.

Facilités de paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. GIRARD, expert-géomètre à Saumur, rue Pavée, 4.

## A LOUER OU A VENDRE MAISON

### ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

## THYMOL DÉSINFECTANT

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris et recommandé par les sommités médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies. Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.

Prix du flacon : 1 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

## G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

## Occasion à saisir

## A CÉDER

Pour cause de maladie

## Café - Comptoir

Situé sur la place d'un marché d'Angers.

Affaires prouvées : 55 fr. par jour.

Loyer, 400 fr. — Beau logement.

PRIX TRÈS MODÉRÉ

Grandes facilités de paiement.

A L'ESSAI

S'adresser ou écrire à M. MAXIMIN MARCEL, 3, rue Chaussée-Saint-Pierre, Angers.

## Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ?

Avez-vous des pellicules ?

Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS

Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COURTARD, 30, rue d'Orléans ; M. MACHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

## OCCASION

## A VENDRE

## Superbe bicyclette Clément

S'adresser au café de la gare Etat, Saumur.

## A Céder de suite

## MAGASIN D'ÉPICERIE

Et Comptoir

Situés dans une sous-préfecture d'Indre-et-Loire

Bonne clientèle. — Belle situation.

Maison fondée depuis 25 ans.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage pour être employé aux travaux de la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

## DENTOL

Eau Dentifrice aux Antiseptiques Composés

PRÉPARÉE D'APRÈS LA FORMULE DU D<sup>r</sup> RESTAULT, directeur de l'American Dentaire 1, rue Lafayette. — PARIS

Une Note présentée à l'Académie de Médecine prouve que l'Association des Antiseptiques multiples leur puissance. C'est la plus importante pour l'hygiène de la bouche. L'Académie de Médecine y voit non seulement la question des maladies extérieures, mais encore le point de départ des études pour prévenir les maladies Internes.



Le DENTOL est donc le plus efficace et le plus énergique des dentifrices.

## PATE DENTOL

Complément indispensable de l'usage du DENTOL

Envoi franco du Prospectus sur demande

Entrepôt : 22, rue de l'Échiquier, Paris

Dépôt : AMERICAN DENTAIRE, 1, rue Lafayette et chez Coiffeurs et Parfumeurs

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, Saumur.

## COFFRES-FORTS

Garantis tout en ACIER

Incombustibles et Inérochetables

Construction Supérieure

BREVETÉE S. G. D. G.

Nouveau système de serrure et combinaison.

Prix depuis 35 f. jusqu'à 2,500 f.

Dépôt chez M. RAISIN,

Entrepreneur de Serrurerie

SAUMUR

## BRIOCHES POUR 1<sup>re</sup> COMMUNION

## E. HARDY

CONFISEUR

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Dragées et Boîtes pour Baptêmes

DESSERT

## Ville de Saumur

## SOMNAMBULE DE 1<sup>re</sup> CLASSE

Professeur des Sciences occultes.

M<sup>me</sup> LÉON, de Paris, donne des consultations sur le passé, le présent et l'avenir. Recherches de toutes natures. Talismans réels. Les consultations ont lieu tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le Salon est situé rue de la Fidélité, 6, près le quai Saint-Nicolas.

Saumur, imprimerie Paul Godet.